

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_006

Commission "finances" et commission "communication"

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Guy DE SOUSA, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Danièle VERGONNIER

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 31 janvier 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'article 9 des statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA) relatif aux commissions, indiquant que :

« Le comité syndical peut, à tout moment, créer des commissions permanentes ou temporaires.

Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du comité syndical, en fonction des projets, actions et programmes menés sur le bassin hydrographique.

Toute personne jugée compétente et impliquée pourra être associée à ces commissions, notamment des représentants des communes.

Les commissions ne se substitueront aux instances décisionnelles des outils de gestion portés par le syndicat (commission locale de l'eau, comité de rivière...). » ;

Vu l'article 26 du règlement intérieur du SMBVTA, adopté par délibération DE_008_2018 le 16 avril 2018, relatif aux commissions syndicales, précisant que :

« Le comité syndical peut former, en tant que de besoin, des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions. Ces commissions sont constituées de membres du comité syndical.

Les commissions se réunissent en tant que de besoin. L'ordre du jour des réunions des commissions est adressé à chacun des membres, au moins cinq jours avant leur tenue.

À la demande du président, toute personne peut être appelée à participer aux travaux des commissions en raison de sa technicité ou de sa spécialité.

Les commissions donnent un avis. Il est établi un compte-rendu de la réunion de commission diffusé à l'ensemble de ses membres.

Les propositions des commissions sont soumises à l'examen du comité syndical. » ;

Considérant le besoin de poursuivre l'organisation du fonctionnement du SMBVTA, en particulier en matière de programmation financière et de communication sur les actions du syndicat ;

Créé une commission « finances »

présidée par Pierre PANTANELLA, vice-président du SMBVTA,
et dont la composition, incluant environ cinq délégués en plus du président de la commission et du président du SMBVTA, sera actée lors de la prochaine réunion du comité syndical ;
la commission « finances » est notamment chargée de préparer et l'élaborer les documents financiers du SMBVTA : comptes administratifs, budgets primitifs, décisions modificatives, etc. ;

Créé une commission « communication »

présidée par Madeleine MACQ, vice-président du SMBVTA,
et dont la composition, incluant environ cinq délégués en plus du président de la commission et du président du SMBVTA, sera actée lors de la prochaine réunion du comité syndical ;
la commission « communication » est notamment chargée de mettre en œuvre les publications du SMBVTA destinées à communiquer sur ses actions ou à sensibiliser les différents publics à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (en particulier dans le cadre des actions inscrites au contrat de rivière du Tarn-amont dont le SMBVTA est désigné maître d'ouvrage), de mettre à jour le site internet du bassin versant, d'organiser les éventuelles cérémonies, etc.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 13/02/2019
et publié ou notifié
le 15/02/2019